

**DELIBERATION DU CONSEIL TERRITORIAL**



Séance ordinaire du 25 février 2010

Numéro de la délibération

**2010 – 001 CT**

Conseillers en exercice.....19  
Conseillers présents.....15  
Procurations .....2  
Votants.....17

Délibération affichée le :

**10 MAR, 2010**

A Saint-Barthélemy  
(cachet)

**Le Vice-Président:**

**M. Yves GREAUX**  
Le Président

Reçu par le Représentant de l'État le :

PREFECTURE DE SAINT-BARTHELEMY  
ET DE SAINT-MARTIN  
Le 10 MARS 2010

L'an deux mil dix, le vingt-cinq du mois de février à dix-sept heures, le Conseil Territorial de la Collectivité de Saint-Barthélemy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil de l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur Bruno MAGRAS, Président. ....

Date de convocation du Conseil Territorial : le 11 février 2010. ....

**PRESENTS** : MM. MAGRAS Bruno – GREAUX Yves – Mme GREAUX Nicole – M. MAGRAS Michel – Mme WEBER Marie-Thérèse – MM. KAWAMURA Patrick – DESOUCHES Maxime – Mmes TOUTOUTE-FAUCONNIER Rose-Marie – TIBERGHEN Cécile – MM. DUFAU Nils – LAPLACE Andy – Mme FEBRISSY Corine – M. DANET Jean-Marie – Mme RICHARD-MIOT Karine – M. CHAUVIN Benoît. ....

**ABSENTS** : Mmes JACQUES Micheline – GREAUX Jeanne-Marie – M. BRIN Jules – Mme GREAUX Ginette ..... ..

**PROCURATIONS** : Mme JACQUES Micheline à M. GREAUX Yves – Mme GREAUX Ginette à Mme GREAUX Nicole. ....

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GREAUX Yves ..... ..

**OBJET : BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2010 DE LA COLLECTIVITE DE SAINT-BARTHELEMY.**

Le Conseil Territorial de Saint-Barthélemy,

**VU** la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer et créant notamment la Collectivité de Saint-Barthélemy ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles LO. 6251-1, LO. 6261-1 et suivants ;

**VU** la délibération n° 2009-085 en date du 15 décembre 2009 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2010, et en admettant les principes qui sous-tendent la politique budgétaire de la collectivité :

- La situation générale de Saint-Barthélemy est très largement suspendue au contexte mondial qui demeure plongé dans le marasme économique et financier,
- L'économie de Saint-Barthélemy repose sur un tourisme haut de gamme qui entraîne le secteur immobilier et le BTP. L'évolution de l'activité touristique conditionne la progression de ces deux secteurs économiques mais également le niveau de certaines recettes de la collectivité,
- La démarche de prudence préconisée lors de la préparation budgétaire de l'exercice 2009 est plus que jamais d'actualité en raison de l'expérience qui découle du fait que rien n'est acquis à cause de la double fragilité de l'environnement économique de notre île et de son milieu géo climatique,

.../...